

Formation Certification de Qualification Professionnelle initiateur Voile

Cession 2019 / 2020

organisée par les clubs du bassin (CN Ferret, CV Pyla-sur-Mer, CN Arès, CN Claouey, CN Andernos)

La formation de CQP IV est organisée en deux périodes principales :

- La formation en centre (du 24/02/2020 au 28/02/2020 et du 20/04/2020 au 24/04/2020)
- La formation et certification en tutorat (après 24/04/2020, programmée individuellement)

Organisation de la formation en centre :

DATES	UCC	Volume horaire	Type encadrement	Certification
24 au 28/02/2020	UCC1	24 heures	Auto encadrement	28 FEVRIER
A partir du 26/04 jusqu' à fin de la mise en situation	UCC5	46 heures	Auto encadrement et public école de sport	
à partir du 21/04 jusqu' à fin de la mise en situation	UCC 2/3/4/5/6		Auto encadrement et public école de voile	Certification intermédiaire le 24/04 UCC 2/3/4/5 et fin de validation durant la mise en situation Rattrapage UCC1 le 23/04

Organisation de la formation sous tutorat :

La mise en situation sera programmée individuellement en relation avec les tuteurs et les structures concernées. Le stagiaire doit prévoir 2 à 3 semaines durant lesquelles il sera encadré, formé et certifié par un(e) Tuteur(rice) en relation avec le Directeur de formation.

DATES	UCC	Volume horaire	Type encadrement	Certification
Mise en situation et fin de formation sous tutorat (maxi 1/11/2020)	UCC 2/6	70 à 105 heures	Public école de voile	Rattrapage UCC 2/3/4/5/6

L'évaluation et la validation de l'UCC 6 sera faite par le Directeur de formation.

Présentation de demande de diplôme au jury :

Le dossier complet (pièces enregistrées et validées sur le livret de certification FFVoile) accompagné d'un règlement (chèque de 27 € à l'ordre de la FFVoile).

Les formateurs :

- Christophe Favrie, Formateur National, Directeur de formation , CV Pyla-sur-Mer
- Maxime Traineau, Formateur régional, CN Ferret
- Héloïse Angibaud, Formatrice régionale ; CN Arès

Coût de la formation :

Stage complet : 420 €

Pour les clubs partenaires : 230 €

Pour les membres sous convention de formation : 195 €

Règlement par chèque à l'ordre du CVPM

Pour tous, un chèque de 27 € à l'ordre de la FFVoile (pour la demande de diplôme)